

COMPTE-RENDU - AGORA DE L'EAU

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 - Principes clés pour une politique de gestion de l'eau prenant en compte l'humain et l'environnement	4
Sobriété et responsabilisation de l'ensemble des maillons de la chaîne, des entreprises aux citoyens.....	4
L'eau comme bien commun	5
Interconnexion entre les acteurs de l'eau et solidarité territoriale.....	5
Une eau saine au robinet	5
Qualité environnementale de la ressource	6
PARTIE 2 - Interventions des autorités organisatrices	7
Régie Eau Grand-Orly Seine Bièvre	7
SEDIF	8
Grand Paris Sud	9
Eau de Paris	10
SENEO	12
PARTIE 3 - Table ronde - Et après le débat ? Faut-il de nouvelles formes de coopération ? Regards croisés sur la gestion et la gouvernance de l'eau potable	13
PARTIE 4 - Conclusion de l'après-midi - Quel(s) rôle(s) pour les acteurs du secteur de l'eau et des citoyens demain ? Actions concrètes et recommandations	17
A DESTINATION DES CITOYENS	17
A DESTINATION DES ACTEURS DE L'EAU.....	19
A DESTINATION DE L'ETAT.....	20

Objectifs et programme de l'agora de l'eau

Le mercredi 12 juillet dernier, 80 personnes se sont réunies durant une après-midi à la Fabrique événementielle à Paris pour discuter des enjeux clés pour l'eau potable aujourd'hui et demain.

Cette rencontre, faisant partie des derniers temps de concertation du débat public sur l'eau potable en Ile-de-France, s'est déroulée en trois séquences, alternant interventions, échanges en plénière et temps de discussion aux tables :

TEMPS 1 – Parlons enjeux et défis de demain

Présentation et temps de travail en sous-groupes sur le Manifeste du futur, document rédigé par 62 étudiantes et étudiants présentant leurs perceptions des enjeux et principes clés de la gestion de la ressource demain.

TEMPS 2 – Partis pris sur le projet porté par le SEDIF

Interventions de 5 autorités organisatrices de l'eau sur le projet du SEDIF et sur les enjeux de gouvernance et de protection de la ressource :

- Eau Seine & Bièvre, par Fatah Aggoune, Président
- Grand Paris Sud, Michel Bisson, Président
- SEDIF, Luc Strehaiano, Premier Vice-président
- Eau de Paris, Dan Lert, Président
- Sénéo, Florent Casy, Directeur général

Les interventions se sont basées sur les cahiers d'acteurs déposés dans le cadre du débat public. Pour chaque intervenant, le déroulé a été le suivant : 7 minutes de prise de parole et temps d'échanges avec la salle.

TEMPS 3 – Le débat public, et après ? Comment impliquer les citoyens et les autres parties prenantes dans la gestion de l'eau ?

Table-ronde sur les nouvelles formes de coopération sur l'eau à imaginer post débat public avec :

- Michel Bisson, Président de Grand Paris Sud
- Thomas Bouyer, Chef de service politiques et police de l'eau à la DRIEAT
- Dan Lert, Président Eau de Paris
- Lydia Prouve, chargée de mission Politiques territoriales, AESN
- Luc Strehaiano, Premier Vice-Président du SEDIF
- Fabienne Trolard, Directrice de recherches, INRAE

Afin de favoriser les échanges avec la salle, les interventions de présentation ont été limitées à 3 minutes par intervenant.

TEMPS 4 – Conclusion

Après un temps d'interaction entre les intervenants et la salle, chaque table a été invitée à partager ce qu'elle retenait des échanges et des actions à mener pour renforcer la place des citoyens et des acteurs dans la gouvernance de l'eau.

Focus sur les participants à l'Agora

Sur les 80 personnes à cette demi-journée, divers profils de participants étaient présents :

- Citoyens
- Représentants d'acteurs et agences de l'Etat
- Associations
- Elus
- Représentants des autorités organisatrices de l'eau
- Opérateurs et acteurs privés de l'eau

Un soin particulier a été donné dans la composition des tables et au regard de la diversité des participants présents.

Organisation de la synthèse

L'équipe d'animation a réalisé cette synthèse en suivant deux points clés :

- En suivant l'ordre chronologique de l'après-midi. Il ne s'agit pas d'un compte rendu exhaustif mais d'une synthèse faisant ressortir les points clés des discussions entre les participants mais aussi entre les intervenants et les participants.
- Les parties 1 et 4 font état des points recueillis aux tables de travail durant l'après-midi. Les éléments de ces parties n'ont pas fait l'objet d'un consensus collectif ni d'une priorisation parmi les actions et principes énoncés.

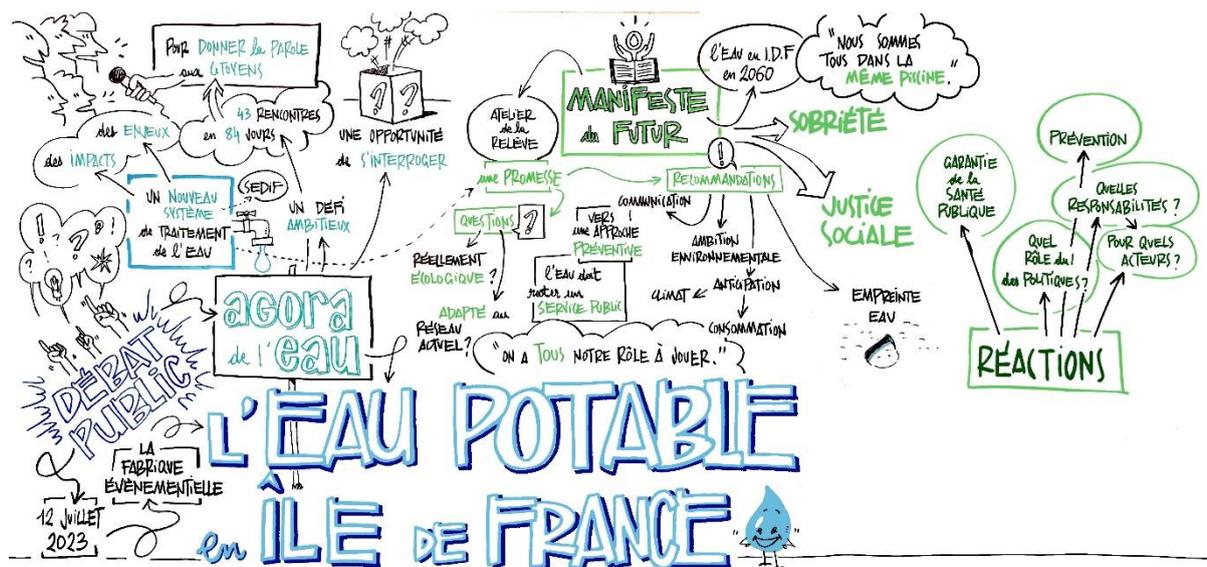
En complément et pour enrichir la synthèse, des extraits de la facilitation graphique réalisée lors de l'Agora figurent dans les différentes parties.

PARTIE 1

Principes clés pour une politique de gestion de l'eau prenant en compte l'humain et l'environnement

Légende :

- **Ecriture rouge** : en lien avec les principes portés dans le manifeste du futur
- **Ecriture bleu ciel** : autre principe soulevé par les participants lors de l'agora de l'eau



Sobriété et responsabilisation de l'ensemble des maillons de la chaîne, des entreprises aux citoyens

Quelles utilisations de l'eau potable semblent non pertinentes dans un contexte de raréfaction de la ressource ? De quelle(s) manière(s) réduire les besoins quotidiens des humains / de certains secteurs ? Ce sont des questions qui ont rassemblé les participants autour des enjeux de diminution de la ressource en eau et de sobriété des usages.

L'éducation et la vulgarisation de l'information sur l'eau et ses défis apparaissent comme des premiers leviers pour toucher le grand public et les professionnels sur ces enjeux.

Le curseur entre punitif et action volontaire de l'utilisateur et du producteur d'eau est difficile à placer. Pour certains par exemple, malgré le manque de leviers juridiques, la politique « pollueurs – payeurs » c'est-à-dire engager chacun à la hauteur de son usage, est la solution pour atteindre la sobriété.

Impliquer une large palette d'acteurs (industries, agriculteurs, citoyens...) dans le débat pour la gestion des ressources afin de les responsabiliser fait néanmoins consensus, avec un appel à adopter un regard systémique et global pour penser de nouvelles pratiques de réduction de la consommation et des pollutions émises par les pratiques agricoles, industrielles mais aussi domestiques.

L'eau comme bien commun

L'eau est vue par tous les participants comme un *bien commun*. Or, l'accès à l'eau comme étant un *droit opposable* pour toutes et tous (cf. loi du 1^{er} janvier 2023) se confronte à des inquiétudes partagées par les participants :

- Notre société se dirige-t-elle vers une privatisation de l'accès à l'eau ? Vers quel(s) choix de société devons-nous aller ? L'organisation actuelle limite le champ des possibles pour les clients : possibilité de coupure du fournisseur privé, concurrence limitée entre les fournisseurs ;
- Le prix de l'eau est le premier facteur d'inégalités potentielles et jouera forcément sur les foyers les plus modestes. Quel curseur entre gratuité et tarification de l'eau ?

Afin de garantir des prises de décisions justes prenant en compte les problématiques personnelles et locales, les participants ont réaffirmé l'idée d'une gouvernance publique et citoyenne, autrement dit un mode de décision mettant de côté les enjeux privés.

Interconnexion entre les acteurs de l'eau et solidarité territoriale

Plusieurs autorités organisatrices, aux responsabilités et tailles différentes, interviennent à l'échelle d'une Région. Par exemple, à l'échelle de l'Île-de-France, 7 autorités organisatrices sont aujourd'hui actives et n'ont pas pour autant les mêmes rôles et fonctions. Par exemple une autorité plus grande, telle que le SEDIF, peut être amenée à distribuer – en partie – l'eau à une autre autorité alors qu'elles dépendent d'un même bassin versant. L'impact des choix politiques et techniques des plus grandes autorités sur les plus petites pose alors question de l'interdépendance entre les acteurs.

Face à cette interconnexion de fait, les participants soulignent une gouvernance morcelée et un manque de regards partagés entre les autorités, ce qui peut venir fragiliser la solidarité entre les territoires. Les enjeux autour de la raréfaction de la ressource et du défi d'assurer une justice sociale dans le système de partage sont par ailleurs posés : dans un cas de limitation de la ressource, quelle politique de partage mettre en place ? Quelles modalités de décisions entre responsabilité des autorités organisatrices et solidarité entre acteurs ? Comment fédérer des acteurs par le biais d'un regard commun dans un contexte de fortes divergences ?

En termes de lien entre territoires et Etat, le point d'attention souligné par les participants porte sur le difficile équilibre entre réglementation homogène et prise en compte des spécificités territoriales.

Une eau saine au robinet

La santé des usagers passe par la qualité de l'eau distribuée au robinet. Sans rentrer dans une définition technique d'une eau de qualité, les participants partagent deux points forts de sa filtration :

- Capacité à faire face aux enjeux de la pollution, y compris en cas de pics de pollution et d'avancées de la connaissance des effets sur la santé de certains composants rejetés dans l'eau ;
- Limiter l'impact des molécules présentes dans l'eau sur la santé humaine.

Pour autant, mêmes face à ces principes, la garantie sanitaire et réglementaire mise en œuvre par les Autorités organisatrices ne constitue pas une garantie totale de résultats : toutes les pollutions ne sont pas détectées, ni connues. Faut-il aller plus loin que la norme, mais comment ?

Qualité environnementale de la ressource

Les externalités produites après le traitement de l'eau par les Hommes préoccupent les participants sur les manières d'éviter les rejets de concentrats qui au final, provoquent un cercle vicieux, puisqu'ils sont rejetés en aval dans le cycle de l'eau.

Afin de mieux protéger la ressource, plusieurs constats et intentions sont partagés :

- Il est nécessaire d'aller plus loin que les politiques actuelles de prévention qui sont des échecs malgré les investissements massifs. Il y a un enjeu d'embarquer les acteurs économiques et agricoles dans cet objectif de prévention ;
- La qualité de l'eau nécessite de combiner approche préventive et curative pour répondre à l'impératif de santé publique : qu'en est-il du traitement des déchets ?
- Il est nécessaire que nous soyons attachés à l'objectif sobriété afin d'éviter les rejets après le traitement et nous n'y arriverons que par la Recherche & Développement.

Nota bene

En lien avec le principe précédent d'assurer une eau saine au robinet, l'équilibre entre assurer l'impératif de santé publique par la microfiltration (ou via un autre procédé) et protéger l'environnement avec des méthodes plus vertueuses semblent deux caps opposés et questionne les critères à prendre en compte dans les décisions : entre préoccupations sanitaires et ambition environnementale, qu'est-ce qui doit primer ?

PARTIE 2

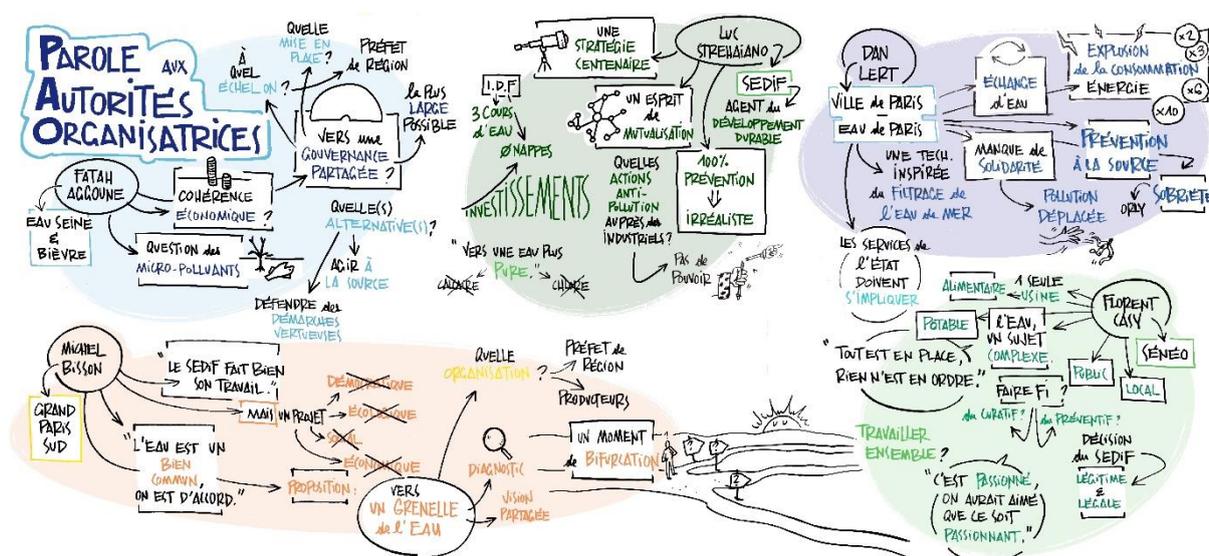
Interventions des autorités organisatrices

AUTORITES ORGANISATRICES INTERVENANTES ET REPRESENTANTS

- M. Fatah AGGOUNE, Président de la Régie Eau Grand-Orly Seine Bièvre
- M. Luc STREHAIANO, premier Vice-président du SEDIF
- M. Michel BISSON, Président de l'agglomération Grand Paris Sud
- M. Dan LERT, Président Eau de Paris
- M. Florent CASY, Directeur Général SENEQ

Légende :

- Questions posées par les tables



Régie Eau Grand-Orly Seine Bièvre

Propos liminaire

- Volonté affirmée de garder un mode de gestion de l'eau et de gouvernance favorisant la proximité et le lien. Le renouvellement de l'engagement de 9 communes de constituer une régie proche des associations ou encore des parties prenantes du secteur du logement et de la santé en est la preuve. Dans quels objectifs ? Porter un regard collectif sur ce qui se passe en termes de dérèglement climatique, d'injustice économique, sociale et climatique.
- Réaction sur le projet : la régie porte un regard plus critique sur la pertinence de mettre en place de nouveaux outils ultra-technologiques de filtrage. L'impact direct et économique sur les ménages et les entreprises pose question face aux crises successives ou encore à l'inflation.

- Faut-il filtrer tout en rejetant ? Interrogations quant à l'opportunité de trouver des solutions alternatives moins émettrices et détectrices de micropolluants

Questions posées par les participants

- **QUESTION 1** – Quelle(s) alternative(s) technologique(s), face à celle portée par le SEDIF, proposez-vous ? (Table 6)
- **QUESTION 2** - Comment mettriez-vous en place un comité de parties prenantes ? Et dans la continuité, quel lien entre ce comité et les différents syndicats pour opérer une réelle gouvernance partagée ? (Table 11)

Réponse aux questions

QUESTION 1. Pour M AGGOUNE, la première alternative concerne la prévention en amont, c'est-à-dire la qualité de l'eau avant filtration. D'autres technologies nouvelles (charbon actif renouvelé, traitements à l'ozone amélioré) sont aujourd'hui testées. Il s'agit pour autant, pour chacune d'entre elles, de créer les conditions technologiques pour trouver des solutions et questionner le ratio énergie produite versus qualité effective.

QUESTION 2. Concernant l'animation de cette gouvernance, que cela concerne les usines, la production ou encore les transports, le préfet de région est identifié comme étant responsable de la définition des règles, d'un canevas permettant à chacun d'exprimer ses positions tout en assurant qu'il soit le plus large possible car l'eau reste un bien commun.

SEDIF

Propos liminaire

- Depuis 100 ans le SEDIF représente un exemple d'intercommunalité aboutie rassemblant 133 communes très diverses et constituant un des plus grands producteurs d'eau potable d'Europe. L'objectif du SEDIF est le même depuis sa création : chercher les solutions les plus efficaces pour assurer un tarif de l'eau identique pour tous et de qualité.
- Le SEDIF fait face à une ressource (issue de la Marne, de la Seine et de l'Oise) de piètre qualité, par rapport à d'autres territoires, ce qui a invité les élus à constamment innover dans le traitement mais aussi dans la distribution.
- Le manque d'engagements de l'Europe et de la France en ce qui concerne l'utilisation de pesticides (*ressource du Monde citée : « Pesticides dans l'agriculture : pourquoi la France reste accro ? »*) a incité le SEDIF à mener des actions pour garantir la qualité de l'eau même si la préservation de la ressource ne doit pas être mise de côté.
- L'idée de mettre en place un nouveau « Grenelle de l'eau » ne paraît pas opportune face aux actions menées en parallèle (exemples cités : partenariat de recherche, comité « eau sans chlore », comité micropolluants, etc.) et l'ingénierie déjà présente prenant en compte le développement durable et l'empreinte carbone.
- L'augmentation des coûts pour les habitants n'est pour le SEDIF par à décorrélée des bénéfices pour les habitants : baisse de calcaire, eau de meilleure qualité, gain économique face à l'achat d'eau en bouteille. Sur ce dernier point un travail

d'information et de pédagogie n'est pas à omettre pour impulser des changements de comportements.

Questions posées par les participants

- **QUESTION 1** – Est-ce que le SEDIF porte des actions auprès des industriels qui mettent sur le marché et vendent des produits toxiques et qui vont se retrouver dans les eaux usées ? (Table 1)
- **QUESTION 2** - Comment cette démarche de potabilisation de l'eau peut permettre (et doit permettre) d'améliorer le milieu naturel ? (Table 9)

Réponse aux questions

QUESTION 1. Le rôle du SEDIF est de fournir, produire et distribuer une eau potable et de qualité. Pour autant le syndicat ne peut pas agir directement sur les émetteurs de pollution. Des actions sont portées dans ce sens, notamment en alertant le ministère de la Santé et d'autres représentants de l'Etat mais cela ne relève pas de la compétence du SEDIF.

QUESTION 2. Un avantage de l'eau nano filtrée - déjà mis en place au sein de l'usine de Méry-sur-Oise – reste l'abaissement de sa dureté qui permet d'utiliser moins de produits. Concrètement, moins de shampoings, de lessive et in fine moins de produits à traiter lors de l'assainissement.

La place du SEDIF dans le cycle de l'eau s'arrête à la production et les aspects réglementaires et de contrôle ne relèvent pas de leur mission. Pour autant le syndicat, aux côtés d'autres syndicats, ont régulièrement interpellé les autorités sur cet enjeu.

Grand Paris Sud

Propos liminaire

- Les syndicats d'Ile-de-France travaillent de manière conjointes depuis des années pour assurer la qualité de l'eau. Pour autant pour Grand Paris Sud, le projet porté par le SEDIF n'apparaît pas démocratique, écologique, économique ou encore répondant aux enjeux sociaux.
 - o La première préoccupation porte de l'édiction indirecte de nouvelles normes face aux institutions nationales et européennes qui en ont la charge.
 - o La raison écologique est également soulignée quant au surplus d'eau nécessaire à la microfiltration et son rejet sous forme de concentrat.
 - o Le point économique porte essentiellement sur le budget d'investissement et de fonctionnement de cette nouvelle technologie dont les dépassements sont à prévoir.
 - o Enfin, la dimension sociale c'est-à-dire l'inégalité territoriale d'accès à l'eau et l'impact du prix pour les ménages, déjà appauvris en Ile-de-France par l'inflation, constitue un dernier frein pour Grand Paris Sud.

- Pour poser ces problématiques et enjeux sur la table des discussions, Grand Paris Sud appelle à un Grenelle de l'eau permettant de réaliser un état des lieux et définir des orientations communes. L'échelle des acteurs à associer est questionnée pour mener un véritable plan de l'eau et décider collectivement de ce qui doit être fait.

Questions posées par les participants

- **QUESTION 1** – Comment souhaitez-vous concrètement mettre en place ce Grenelle de l'eau ? (Table 2)
- **QUESTION 2** – Au regard de l'urgence, quelle est la temporalité envisageable pour organiser ce Grenelle de l'eau ? (Table 8)

Réponse aux questions

QUESTIONS 1 et 2

- Pour mener un Grenelle de l'eau efficace, il est important de réunir dans un premier temps le préfet de région, les directions de l'État et les producteurs d'eau du bassin Seine-Normandie. Des processus démocratiques dans lesquels les habitants et les associations seront associés sont aussi à penser. Cette remontée du terrain est indispensable.
- Pour conclure M BISSON souligne que l'heure est à la bifurcation écologique et que le chemin se construit tous les jours. Le point d'attention du Grand Paris Sud de préserver la ressource et de mettre l'écologie et l'intérêt des citoyens avant l'intérêt des grands groupes financiers est souligné comme étant leur objectif.

Eau de Paris

Propos liminaire

- Eau de Paris est une régie publique de l'eau chargée de produire, distribuer et fournir l'eau aux parisiens et parisiennes. En 2010, l'eau a été re-municipalisée ce qui a permis de réinvestir les revenus issus de la facture d'eau et ainsi améliorer les infrastructures du réseau de distribution.
- La France, et en particulier l'Île-de-France, est directement impactée par le changement climatique : diminution du rechargement des nappes souterraines, réduction du débit des fleuves en été... ce qui pose des problèmes pour la préservation de la ressource en eau et la protection de sa qualité.
- Le regard d'Eau de Paris sur le projet du SEDIF porte sur trois points :
 - Nouvelle technologie qui est jugée comme reportant le sujet de la pollution de l'eau sur d'autres acteurs ce qui soulève le défi de la solidarité entre parties prenantes du secteur de l'eau.
 - L'impact social et énergétique qui entraînerait une augmentation significative de la consommation d'énergie et vraisemblablement une hausse de la facture d'eau pour les usagers.
 - La sécurité du schéma d'alimentation de l'eau. Les interconnexions entre les opérateurs du secteur de l'eau sont fréquentes (en raison des pollutions

accidentelles, travaux...) et questionnent quant à la pérennité de ces échanges face à la disparité des techniques de production entre les acteurs.

Eau de Paris est en faveur de la mise en place d'un modèle alternatif en termes de gestion durable de la ressource en eau. Comment ? En privilégiant la prévention de la ressource, l'interdiction de certains produits polluants tels que les pesticides et la promotion de traitement sobre et raisonné de l'eau. Pour cela le travail avec les agriculteurs sur les zones de captage et la protection des sols en travaillant sur l'utilisation de moins de pesticides et de nitrates sont des exemples.

Pour conclure, Monsieur LERT souligne le rôle des opérateurs d'eau comme garants de la qualité et de leur conformité et rappelle que seules les autorités nationales ont la responsabilité d'édicter des normes sanitaires.

Questions posées par les participants

- **QUESTION 1** – (en lien avec le rôle des autorités organisatrices et leur influence sur l'édiction de nouvelles normes) – Quel est le rôle de l'autorité organisatrice sur le principe de la constitution, du principe de précaution dès lors qu'un risque avéré est publié ? (Table 7)
- **QUESTION 2** – Comment Eau de Paris imagine développer et renforcer une solidarité inter-opérateurs à l'échelle régionale dans un contexte de grandes divergences politiques ? (Table 10)

Réponse aux questions

QUESTIONS 1. M LERT appelle à plus de précisions et de rigueur et souligne que la charte de l'environnement ne justifie pas la mise en place du projet et le traitement extrême de l'eau au détriment des préoccupations environnementales.

QUESTION 2. M LERT souligne qu'au regard du développement de nouvelles techniques pour la filtration de l'eau les décisions sont importantes à prendre collectivement. Dépassant le seul cadre du SEDIF, le préfet et les services de l'Etat sont à intégrer aux décisions afin d'assurer, dans un contexte de changements climatiques, la résilience du schéma d'alimentation et la pérennité des interconnexions.

SENEO

Propos liminaire

- SENEO est un syndicat producteur et distributeur d'eau à la spécificité d'avoir une seule usine sur son territoire. Etant assujetti à l'achat de l'eau auprès de ses voisins, la question de la marchandisation et du prix de l'eau sont des réels sujets pour SENEO.
- L'exigence réglementaire autour de l'eau (de la part de l'Etat et des normes européennes) est soulignée comme étant de haut niveau pour assurer la qualité de l'eau mais aussi sa complexité de traitement.
- Pour faire face aux enjeux environnementaux M CASY souligne l'importance de travailler ensemble et se concentrer sur les questions curatives et préventives pour construire un avenir durable pour les services publics liés à l'eau.

Questions posées par les participants

- **QUESTION 1** – Selon SENEO, de quelle manière faire travailler les opérateurs de l'eau ensemble ? (Table 4)
- **QUESTION 2** – De quelle manière faire travailler ensemble les opérateurs alors que le SEDIF va être seul décisionnaire vis-à-vis de son projet ? (Table 11)

Réponse aux questions

QUESTIONS 1 et 2.

- M CASY partage que pour SENEO les décisions prises par le SEDIF aujourd'hui sont légitimes et légales. Le SEDIF étant composé d'élus de nombreuses discussions politiques ont été menées. Pour autant, les études, la recherche et l'apprentissage collectif doit continuer.

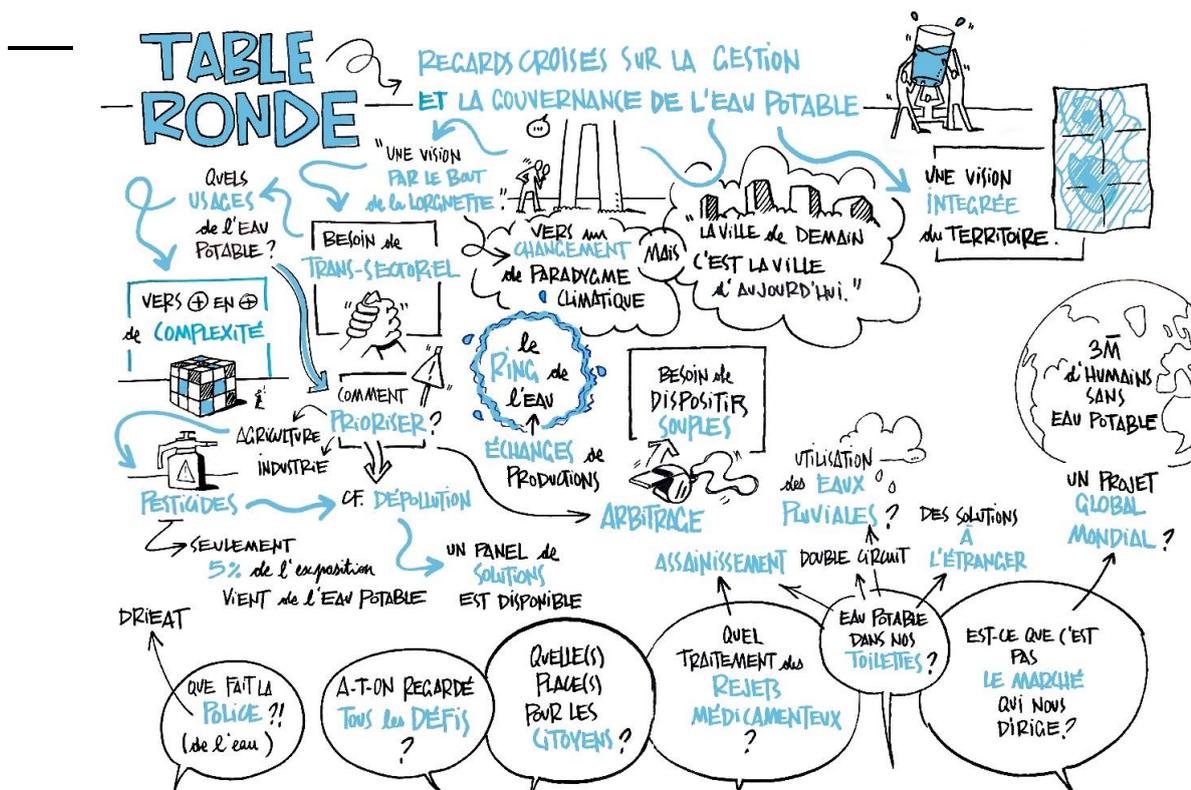
PARTIE 3

Table ronde - Et après le débat ? Faut-il de nouvelles formes de coopération ? Regards croisés sur la gestion et la gouvernance de l'eau potable

INTERVENANTS

- Michel Bisson, Président de Grand Paris Sud
- Thomas Bouyer, Chef de service politiques et police de l'eau à la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France)
- Dan Lert, Président Eau de Paris
- Lydia Prouve, Chargée de mission Politiques territoriales, AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)
- Luc Strehaiano, Premier Vice-Président du SEDIF
- Fabienne Trolard, géochimiste et minéralogiste, Directrice de recherches, INRAE (Institut national de la recherche agronomique)

Co-animation de la table ronde : Agnese Bertello, Présidente de la commission particulière du débat public et Judith Ferrando, co-directrice de Missions Publiques.



Mme Fabienne TROLARD, Directrice de recherche - INRAE

Suite à la présentation des autorités organisatrices, Mme TROLARD partage 3 points d'étonnement :

- **Les visions partagées jusqu'ici ne prennent « qu'un petit bout de la lorgnette ».** La conjugaison de phénomènes comme la remontée de la mer impactera la côte mais aussi tous le cours de la Seine et de ses fleuves. Dans ce cadre la question des infrastructures, de leur déplacement mais aussi de la potabilisation de l'eau se pose.
- **La prise en compte de la crise de l'énergie.** La nécessité de changer de paradigme et d'avoir une vision intégrée du territoire (espaces et ressources limitées par exemple) pour assurer son adaptation sont posées comme étant en nécessité.
- **La diversification de l'usage de l'eau.** Pourquoi faut-il de l'eau potable partout et pour tous les usages ? Et quand est-t-il de l'eau de pluie ? La législation est-elle adaptée ?

« Le premier décret qui permet au citoyen d'utiliser de l'eau non potable date de 2017 (...). Ce sont les traités d'eau qui ont bloqué la législation sur cette question-là, de la même façon que cela fait 30 ans qu'ils bloquent le financement des travaux de recherche français sur la question. »

En complément, Mme TROLARD souligne que des solutions existent et sont à l'œuvre – malgré des choses qui restent à améliorer : discussions en cours sur le changement de type de cultures, plus économes en eau, travaux au niveau génétique pour avoir des espèces qui soient plus résistantes à l'eau avec des besoins en eau réduits etc. Pour autant des inconnus persistent et sont à prendre en compte (exemples cités : la capacité de résilience de l'eau et la modification des sols)

M. Thomas BOUYER, Chef du service politiques et police de l'eau - DRIEAT

Pour introduire son propos M BOUYER partage un état des lieux de **l'histoire de la délégation de la compétence « eau » en France** et souligne **le souhait de l'Etat de mettre un point d'orgue à la participation des acteurs.**

« Le débat public est indissociable des acteurs de l'eau et l'association des usagers qui reste payeur »

Avec le temps de nouvelles problématiques sont apparues (pollution, dégradation des milieux, tensions sur la ressource en eau) tout comme de nouveaux sujets (exemple sur la baignabilité de la Seine en vue des JO) venant complexifier le traitement de l'eau. Face à ces constats **la reconquête de la préservation de la ressource par des solutions fondées sur la nature restent un point clé comme solutions d'avenir.**

En parallèle M BOUYER a précisé le rôle et la fonction de la police de l'eau aujourd'hui : de l'instruction des projets aux contrôles des infractions potentiellement nuisibles aux masses d'eau le service à un rôle actif – dans la capacité des moyens humains alloués. Par ailleurs, la question de la pollution diffuse (issus des pesticides ou encore des médicaments que nous prenons) apparaît être une problématique majeure car difficile à filtrer et présent dans l'eau de manière systémique.

M. Dan LERT, Président Eau de Paris

M LERT formule **un appel pour un Grenelle de l'eau entre acteurs de l'Île-de-France mais pas que** : Etat, bassin versant voisin, industrie, secteur agricole, etc. **L'impératif de changer le modèle agricole, le système de consommation et les normes sanitaires** sont soulignés comme

étant clés pour le débat et les réflexions quant aux solutions à trouver.

L'intégration d'approches prenant en compte des diagnostics de robustesse et de vulnérabilité de nos territoires fait partie des réflexions d'Eau de Paris qui souligne deux points d'attention :

- Recentrer le débat sur l'exposition aux pesticides principalement liée à l'alimentation et non au traitement des eaux ;
- Eviter de mener une gestion de l'eau « à deux vitesses » entre des territoires plus petits versus plus grands.

« Les enjeux d'interconnexions entre les réseaux en cas d'urgence ne doivent pas mettre de côté la question sociale qui concerne l'égalité et l'accès à une eau de bonne qualité partout sur le territoire. Il n'est pas question que des communes en Île-de-France puissent avoir une eau de meilleure qualité par rapport à d'autres »

Mme Lydia PROUVE, Chargée de mission Politiques territoriales - AESN

Après avoir partagé des éléments de contexte quant à la mission et au rôle de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Mme PROUVE est revenue sur l'action du comité de bassin pour répondre aux changements climatiques. Un cahier de recommandations est par ailleurs en cours de validation pour répondre à la réduction des débits des cours d'eau. En parallèle l'accompagnement de filières consommatrices, impactantes ou encore des propriétaires ont été mises en place pour s'attaquer à la source du problème : le rejet des pollutions dans les milieux environnementaux.

« Les médicaments, comme toutes les autres pollutions, se retrouvent dans les milieux naturels et ceux qui les absorbent, ce sont les poissons, ainsi toute la vie biologique et aquatique. »

Sur la capacité d'intégrer l'eau de pluie dans le réseau actuel, Mme PROUVE souligne deux limites : le système de construction ne permettant pas de doubles canalisations et les bienfaits de laisser l'eau de pluie aux sols pour réalimenter les nappes.

« L'eau, en priorité, retombe dans les sols pour s'infiltrer et permettre la réalimentation des nappes ou encore la végétalisation qui fera que l'on souffrira un peu moins de la chaleur. »

M. Luc STREHAIANO, premier vice-président du SEDIF

M STREHAIANO souligne les gains énergétiques, sanitaires et dans les usages de l'eau du projet porté par le SEDIF et appuyés par l'analyse de deux cabinets extérieurs. En tant que service public de l'eau indépendant et propriétaire de ses usines, M STREHAIANO souligne l'objectif de SEDIF d'aller plus loin que les réglementations pour assurer la qualité de l'eau.

« Un reproche nous est fait, qui est de vouloir faire mieux que ce que proposent aujourd'hui les normes. Mais moi, je dis heureusement. Le sang contaminé, l'amiante, on était aux normes. »

En complément, le dialogue intercommunal, outil de réflexion sur le renfort pouvant être apporté aux territoires dans le besoin, est précisé comme étant effectif et réussi grâce aux

actions menées (exemple partagé sur la conduite Marne-Seine).

Sur les enjeux de la facturation et des défis posés par la législation, M STREHAIANO pose les limites du mélange de l'eau de pluie et de l'eau potable : facturation « invisible » impactant le modèle économique du secteur de l'assainissement, impact sur la qualité de l'eau, réseau non adaptée.

M. Michel BISSON, Président de l'agglomération Grand Paris Sud

Vers un nouveau schéma de gouvernance horizontale ? M BISSON souligne l'intérêt de réfléchir à des systèmes de gouvernance à l'échelle des bassins, seule alternative pour conserver un lien de proximité et un pouvoir d'agir. L'Etat et l'ensemble des grands opérateurs de l'eau ont des rôles importants mais les citoyens et les autres parties prenantes ne sont pas à mettre de côté. C'est dans ce sens que M BISSON pointe l'intérêt de mener une conversation permanente sur des sujets mal maîtrisés par le secteur actuellement (tels que la pollution diffuse et la place des médicaments).

Pour travailler ensemble M BISSON souligne l'importance de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre collectivement.

« Gardons à l'esprit que la démarche doit porter une volonté commune de bifurcation écologique, transition sociale et écologique avec, d'une part, la préservation de la ressource et d'autre part, l'adaptation en traitant à la fois l'agriculture, l'industrie, la biodiversité et les eaux pluviales »

Conclusion de la table ronde par Mme TROLARD

En guise de conclusion de la table ronde, Mme TROLARD partage les défis qu'elle retient des échanges et pour le secteur :

- La quantité et la qualité de l'eau ne sont pas aussi problématiques que dans certains pays d'Europe pour autant ils restent des cas concrets montrant que la manière de gérer l'eau actuellement n'est pas la bonne.

« 3 milliards d'habitants n'ont pas d'eau potable. C'est vraiment une question cruciale pour l'humanité, pour l'Île-de-France aussi et pour toutes les régions françaises »

- Le marché économique et financier prime sur la recherche – qui doit être plébiscitée et considérée comme stratégique.
- La gestion intégrée des ressources naturelles des territoires doit passer par les collectivités locales. Le syndicat mixte est un mode de gestion permettant cela.
- L'eau est une ressource renouvelable mais pas les sols. Le cycle de l'eau reste le même, réchauffement climatique ou non mais la distribution de l'eau va être modifiée par le changement climatique.

PARTIE 4

Conclusion de l'après-midi - Quel(s) rôle(s) pour les acteurs du secteur de l'eau et des citoyens demain ? Actions concrètes et recommandations

A DESTINATION DES CITOYENS

ACTION 1 : Education et sensibilisation

La question de l'eau n'intéresse pas suffisamment les citoyens car elle reste souvent invisible dans le quotidien des gens. Par exemple, dans le cas des logements en copropriété, les frais liés à l'eau sont compris dans les charges. Pour autant, l'actualité liée à l'urgence climatique et aux périodes de sécheresses à répétition sont propices pour sensibiliser au sujet.

Recommandations concrètes issues de l'Agora :

- *Faire apparaître dans les charges le coût de l'eau dans les factures ;*
- *Expliquer comment fonctionne un système de production et de distribution. 80% du prix de l'eau correspond au transport et stockage de l'eau et 20% au traitement de l'eau ;*
- *Vulgariser par des schémas et des informations le traitement de l'eau en surface et en eau souterraine ;*
- *Intégrer la gestion de la ressource en eau dans les programmes scolaires ;*
- *Organiser des ateliers d'animation ou des formations auprès de publics fortement consommateurs d'eau en bouteille.*

ACTION 2 : La place des citoyens dans les instances de gouvernance de l'eau

A plusieurs reprises, les participants ont souligné la présence des citoyens dans des instances existantes :

- Par le biais des associations et la société civile organisée (par exemple comité de bassin) agissant comme des contre-pouvoirs et portant un plaidoyer ;
- A l'échelle d'un bassin via les agences de l'eau et les comités consultatifs.

Pour autant, il existe des différences fortes d'intégration de la parole des habitants selon les instances et les territoires. La loi ne rend pas automatique la consultation des associations et des citoyens, cela dépend de la structure de l'autorité organisatrice.

En matière de gouvernance de l'eau, deux partis pris distincts sont développés par les participants :

- Celles et ceux en faveur d'un système alliant démocratie représentative et participative dans lequel les habitants n'auraient pas qu'une voix consultative. Directement associés dans les instances de décision, leur voix serait entendue et leur rôle plus actif que ce qui est pratiqué aujourd'hui ;
- Celles et ceux en faveur de la démocratie représentative : la participation citoyenne est complémentaire et ne doit pas contraindre les élus, qui restent les décideurs légitimes. L'enjeu principal est alors de cultiver la confiance politique entre les élus et les citoyens.

Recommandations concrètes issues de l'Agora :

- *Faire davantage participer les citoyens dans les comités et organes de consultation (en ajustant les horaires de travail) ;*
- *Passer du rôle de citoyen au statut d'administrateur dans les comités de bassin où les citoyens associés doivent être indemnisés dans le cadre de leur mandat ;*
- *Mettre en place des garants voire des référents des comités citoyens pour garantir l'écoute, la prise en compte et le retour de la participation du citoyen. La CNDP pourrait constituer un « observatoire » du fonctionnement de la consultation citoyenne locale.*

ACTION 3 : Mise au débat de l'eau et de ses enjeux

L'idée d'un Grenelle de l'eau ou encore d'une Convention citoyenne a émergé des échanges en sous-groupes autour de deux principes clés :

- Une opportunité de discuter les principes et objectifs autour de la gouvernance de l'eau tout en questionnant l'opportunité ou non de mettre en place telles ou telles solutions et leurs impacts (par exemple technologiques) ;
- Pour questionner la place de l'ensemble des acteurs (y compris opérateurs de l'eau, acteurs économiques, hôpitaux, agriculteurs, industriels, etc) ;

Une part de doute et de scepticisme est toutefois partagée par une partie du groupe sur l'impact d'une telle démarche. Un point d'attention est partagé sur l'utilité d'un tel projet si les acteurs n'étaient pas « contraints » de s'écouter ?

Recommandations concrètes issues de l'Agora pour la mise en œuvre de ce dialogue :

- *Franciliens tirés au sort ;*
- *Donner la capacité au groupe de monter en compétences et se saisir d'un sujet complexe avec des interventions d'experts et de chercheurs ;*
- *Assurer la pluralité de l'information mise à disposition ;*
- *Donner un caractère positif au débat ;*
- *Ne pas techniciser ni politiser le débat pour éviter les prises de positions trop polarisées.*

L'idée de mettre en place un large débat sur le sujet ne met pas de côté l'opportunité pour les instances de l'eau de mener des débats plus ponctuels sur des sujets spécifiques et via des instances existantes (exemple : travail du conseil de la jeunesse de la Ville d'Aubervilliers).

ACTION 4 : Donner aux citoyens une capacité d'action

Permettre à toutes et tous de préserver ce bien commun, en donnant aux citoyens des clés pour contribuer à la recherche et aux investigations.

Recommandation concrète issue de l'Agora :

- *Développer les sciences citoyennes, c'est-à-dire les systèmes coopératifs portant un regard sur la qualité de l'eau. Grâce aux données issues des « veilleurs de l'eau », l'observatoire participatif pourra venir interpellier les professionnels du secteur le cas échéant.*

A DESTINATION DES ACTEURS DE L'EAU

ACTION 5 : Vers une nouvelle organisation de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau nécessiterait d'être davantage organisée à l'échelle territoriale et non administrative pour faciliter la coopération et la solidarité entre les acteurs. En effet, il est aujourd'hui difficile de travailler dans ce sens en raison d'un manque de cohérence entre les arrêtés préfectoraux pris à l'échelle départementale et non du bassin versant.

Face à ce constat, les participants s'expriment en faveur d'une meilleure coordination entre tous les acteurs de l'eau (et pas que !), avec plus de communication et de modalités participatives de travail.

Le caractère public (comme pour le système d'organisation en régie) et citoyen de ce nouveau système de gouvernance est un critère affiché comme étant prioritaire pour les participants.

Recommandations concrètes issues de l'Agora :

- Créer et renforcer une autorité organisatrice avec un périmètre plus large. Attention celui qui coordonne ne peut pas être le financeur. Par exemple, l'AESN pourrait coordonner et la banque des territoires être un financeur ;
- Mise en place d'un plan territorial de la gestion de l'eau à l'échelle des territoires, associant un ensemble de parties prenantes (agriculteurs, industriels, etc) pour se mettre d'accord sur les objectifs à long terme ;
- Encourager les modalités de dialogue favorisant le débat et non le renforcement de positions
- Mise en place de systèmes de votations dans les instances nouvelles
- Rendre plus visible le travail des ingénieurs dans les instances de délibération et des gestions de la crise de l'eau

Le mode de gestion de cette nouvelle instance est questionné notamment sur sa composition ouverte : n'est-il pas propice de créer un cercle resserré pour faciliter la prise de décision ? Ce sujet fait débat entre les participants.



A DESTINATION DE L'ETAT

ACTION 6 : les préfets, coordinateurs territoriaux et garants des principes clés

Les préfets sont perçus comme légitimes pour organiser la mise en dialogue des acteurs à l'échelle du territoire. Le point d'attention porte sur l'association des élus communaux à l'élaboration d'un programme d'actions et de principes clés partagés à l'échelle du territoire. Aller vers un schéma directeur de la ressource partagée passe tout d'abord par un large débat.

Les principes clés et actions concrètes à porter par l'Etat issues de l'Agora :

- *Réglementer le prix des marchés dans la prise de décision de la gestion de l'eau potable*
- *Interdiction des produits les plus nocifs et mener une politique de réduction de l'utilisation de pesticides*
- *Mener des chantiers plus actifs sur l'eau et ses usages avec d'autres secteurs (exemple secteur du textile, usage domestique)*
- *Porter une politique de lutte contre les impacts de la pollution selon les principes « éviter, réduire et compenser » en identifiant les plus gros pollueurs*
- *Porter au débat la cohérence d'implantation des usines d'eau potable en Ile-de-France. Ne faudrait-il pas en avoir moins et se poser la question de la meilleure solution industrielle ?*

Objectif principal : donner plus de place « active » à l'Etat dans le débat.

ACTION 7 : L'Etat, producteur et diffuseur d'informations clés

Le rôle de l'Etat est aussi celui de partager des diagnostics et de données clés pour guider les orientations politiques.

Les principes clés et actions concrètes à porter par l'Etat issues de l'Agora :

- *Impliquer les associations de consommateurs pour apporter un éclairage supplémentaire sur les risques financiers et sanitaires liés aux projets menés*
- *Faire intervenir le ministère de la santé sur les impacts sanitaires*

ACTION 8 : mener un grand programme d'actions pour la sobriété

Recommandations concrètes issues de l'Agora :

- *Protéger la ressource en diminuant les fuites dans le réseau*
- *Développer des outils d'irrigation pour les activités agricoles (système goutte à goutte) sur des cultures comme le maraichage mais pas pour les vignes par exemple*
- *Prévenir avant de guérir : faire évoluer le modèle agricole (selon un calendrier réaliste et contraignant)*